RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION SONS D'HIVER POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 30 JANVIER 2025

DÉCISION N° DM-25-012

EN DATE DU 21 JANVIER 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Sons d'Hiver, représentée par Monsieur Fabien Simon, dont le siège social est situé 12, rue Dalayrac– 94 120 Fontenay-sous-Bois – pour l'organisation d'un concert du Trio Aymeric Avice/Luke Stewart/Chad Taylor et de Ambroise Akinmusire - Nouvelle musique originale pour le film « Ascenseur pour l'échaffaud » (Louis Malle – 1958) le jeudi 30 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Sons d'Hiver, représentée par Monsieur Fabien Simon, dont le siège social est situé 12, rue Dalayrac– 94 120 Fontenay-sous-Bois – pour l'organisation d'un concert du Trio Aymeric Avice/Luke Stewart/Chad Taylor et de Ambroise Akinmusire -Nouvelle musique originale pour le film « Ascenseur pour l'échaffaud » (Louis Malle – 1958) le jeudi 30 janvier 2025, dont le prix de cession est fixé à 4 220 € (quatre mille deux cents vingt euros) TTC et les suppléments techniques et accueil artistes à 2 400 € (deux mille quatre cents euros) TTC au maximum ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250121-lmc1H12732H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/01/2025
Date de Publication : 21/01/2025